

FR



Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 2

de la décision d'exécution de la Commission relative au programme d'action annuel 2015 en faveur de l'Algérie à financer sur le budget général de l'Union européenne

Document d'action pour le "Programme d'appui à la diversification industrielle/économique et à l'amélioration du climat des affaires en Algérie" (PADICA)

INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS

PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 128, paragraphe 1, du règlement financier (règlement (UE, Euratom) n° 966/2012), aux sections suivantes en ce qui concerne les appels à propositions: aux sections suivantes en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions: section 5.3.3

1. Intitulé / documents de référence / numéro CRIS	Programme d'appui à la diversification industrielle/économique et à l'amélioration du climat des affaires en Algérie (PADICA), ENI/2015/038416, financé par l'instrument européen de voisinage.
2. Pays Bénéficiaire/ Localisation de l'action	Algérie
3. Document de programmation	Cadre unique d'appui 2014-2017
4. Secteur / Domaine	Appui à la gestion et à la diversification de l'économie
5. Montant	Coût total estimé du projet: 18,7 millions d'EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE: 17 millions d'EUR Montant de la contribution du bénéficiaire: 1,7 millions d'EUR Ligne budgétaire: 21.030102
6. Modalités de l'aide et de mise en œuvre du programme	Approche projet Gestion indirecte avec l'Algérie (représentée par le ministère de l'industrie et des mines (MIM)). Gestion directe – passation de marché de services. - Subventions: octroi direct (gestion directe)
7. Code CAD	43010

8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RESUME:

Le programme d'appui à la diversification industrielle et à l'amélioration du climat des affaires en Algérie - PADICA contribue à la mise en œuvre du troisième secteur de concentration stipulé dans le cadre unique d'appui (CUA) de l'UE et l'Algérie (2014-2017) qui porte sur «la gestion et la diversification de l'économie». Le PADICA vise à consolider les acquis des programmes de la coopération bilatérale de l'UE déjà réalisés et en cours de réalisation dans les domaines du développement économique (le programme d'appui au management de l'économie - AMECO, le programme d'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) - PME I et II, le programme d'appui à la facilitation du commerce – FACICO, le programme d'appui à la diversification économique - DIVECO et le programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association - P3A). Il contribue également à renforcer l'action des programmes de coopération régionale de l'UE tels que le programme de renforcement du climat des affaires dans la région Méditerranée du sud, le programme de développement du secteur privé, le programme de soutien au développement de la culture et des industries créatives et des clusters dans le sud de la Méditerranée et le programme de travail 2014-2016 sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne adopté par les ministres de l'Union pour la Méditerranée, le 19 février 2014 à Bruxelles et mis à jour par le groupe de travail sur la coopération industrielle, le 25 février 2015 à Bruxelles. L'objectif global du PADICA est de contribuer à l'amélioration des performances de l'économie algérienne, encore trop dépendante des activités du seul secteur des hydrocarbures, via: i) une meilleure diversification de l'économie, à travers l'accompagnement de mesures visant à augmenter le poids des secteurs économiques hors-hydrocarbures dans le produit intérieur brut (PIB) algérien, et ii) l'amélioration du climat des affaires, notamment la simplification et la sécurisation des procédures liées à l'investissement privé

national et étranger. L'approche d'intervention préconisée porte sur le renforcement du dialogue public-privé dans l'élaboration de réformes ayant trait au climat des affaires, sur le renforcement de la gouvernance des instances préposées à l'élaboration et à la mise en œuvre de réformes et sur une meilleure coordination interinstitutionnelle. Cette approche devrait permettre de contribuer à atténuer les distorsions et les freins au développement de l'initiative économique privée affectée dans le passé par des décisions centralisées prises sans concertation préalable ainsi que de l'implication des acteurs économiques et sociaux (ex. lois complémentaire des finances 2009, règle du 51%/49%). Dans le cadre de l'appui au déploiement de la stratégie de relance et de développement industriel (adopté en juillet 2013), le PADICA prévoit de soutenir la réalisation de projets de développement économique local dans 2 ou 3 wilayas pilote à convenir avec le MIM, en vue de contribuer à l'atteinte de l'objectif du développement territorial inscrit dans le plan d'action quinquennal du gouvernement 2015-2019. A cet effet, des actions pilotes contribuant à la fois à l'amélioration du climat des affaires et à la diversification de l'économie seront soutenues. Les expériences régionales réussies pourront être capitalisées pour l'élaboration de politiques nationales et diffusées dans d'autres régions. L'action du PADICA portera essentiellement sur des opérations d'appui institutionnel pour le renforcement organisationnel et l'amélioration des compétences des institutions et organismes préposés à l'élaboration et à l'exécution de programmes de développement économique et d'appui au secteur industriel algérien. Afin de permettre aux représentants du secteur privé de participer efficacement à la formulation et à la mise en œuvre des réformes et des programmes d'appui le concernant, le PADICA soutiendra également des projets favorisant la structuration du tissu associatif économique, tant sectoriel que territorial. Compte tenu des attributions du ministère de l'industrie et des mines, de la contribution attendue par ce département au processus de diversification de l'économie à travers la relance de la production industrielle nationale, et des responsabilités que le Premier ministre lui a confiées dans la gestion du comité national pour l'amélioration du climat des affaires, le MIM est proposé en tant que bénéficiaire du programme. L'aide de l'UE sera octroyée selon l'approche projet et le programme sera mis en œuvre à travers une gestion indirecte avec le MIM.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/domaine thématique

La formulation du programme PADICA est intervenue dans un contexte sensiblement différent de celui décrit dans le cadre unique d'appui (CUA) de l'UE à l'Algérie (2014-2017), puisque depuis la seconde moitié de l'année 2014, les cours du prix du pétrole ont subi une importante érosion qui met à mal l'aisance financière des années précédentes et devient ainsi source de préoccupation des autorités. Avec un taux de croissance de la population de près de 3% par an et 38,7 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2014, l'Algérie dispose du PIB par habitant le plus élevé d'Afrique du nord (7 534 USD en parité de pouvoir d'achat) et du quatrième PIB du continent africain (211 milliards d'USD en 2014). Les richesses de son sous-sol (pétrole et surtout gaz: 4^e exportateur mondial) génèrent 97% des recettes d'exportation (58,5 milliards d'USD en 2014) et 60% des recettes budgétaires. La situation macroéconomique de l'Algérie est relativement stable avec une dette extérieure de moins de 2% du PIB, des réserves de change avoisinant les 188 milliards d'USD fin décembre 2014 (couvrant 3 ans d'importations) et un taux de

chômage d'environ 10%, même si le chômage des jeunes est plus élevé (71% des chômeurs ont moins de 30 ans) et le taux de chômage des femmes est estimé à 16,3%. Les tensions inflationnistes observées au cours des années 2011 et 2012 (respectivement 4,5% et 8,9%) se sont résorbées en 2013 avec un taux de 3,3%, puis en 2014 avec un taux d'inflation de 2,9%. La croissance du pays est tirée par les dépenses publiques massives dans le secteur du BTPH (bâtiment, travaux publics et hydraulique), principalement pour la réalisation de grands projets d'infrastructures soutenus par l'investissement public (extension du réseau autoroutier, routier et ferroviaire, travaux de tramways lancés dans les principales grandes villes, construction de logements, etc.). Malgré le cadre macroéconomique stable, la structure de l'économie algérienne demeure fragile car marquée par une extrême dépendance à la production et du prix international des hydrocarbures et donc aux facteurs exogènes, le plus important étant le prix du baril de pétrole dont la chute a provoqué une baisse drastique des recettes en devises au cours du deuxième semestre 2014. Il y a lieu de constater une baisse significative du volume des exportations en 2014 par rapport à 2013 (60,3 milliards d'USD en 2014 contre 64,4 milliards d'USD en 2013). Côté importations, le montant global durant la même période a atteint 57,7 milliards d'USD, soit une augmentation de 5% par rapport à 2013 (55 milliards d'USD). La conjoncture défavorable du cours international du baril de pétrole conjuguée à la baisse de l'export d'hydrocarbures en raison de la contraction de la demande et à l'augmentation des importations ne fait que mettre en exergue l'urgence du déploiement effectif de mesures de politique économique favorisant la diversification de l'économie et une plus grande attractivité de l'investissement productif national et étranger.

Une analyse de la structure de l'économie algérienne fait en effet ressortir un important déséquilibre entre le secteur des hydrocarbures et les autres secteurs productifs de l'économie. Ainsi, on notera le poids prépondérant du secteur des hydrocarbures dans la création de richesse nationale (35,5% du PIB) et le poids, à l'inverse, très faible des secteurs agricole (9,7% du PIB) et industriel (seulement 5% du PIB).

La typologie des entreprises algérienne fait également ressortir une nette insuffisance en entreprises de taille moyenne et un nombre extrêmement faible de grandes entreprises. A la fin du premier semestre 2013, le paysage économique national comptait 747.934 PME dont plus de 90% étaient des très petites entreprises (TPE: moins de 10 personnes). Le nombre d'emplois générés par ces entreprises est estimé à un peu moins de 2 millions.

Malgré des avancées notables dans la démographie de la population des PME - dont le rythme de croissance s'est intensifié au cours des dernières années – le cycle de vie des entreprises algériennes est fortement raccourci par des lourdeurs et des entraves pénalisant leurs performances et empêchant l'émergence d'un tissu industriel dense et compétitif. En effet, en dépit de l'existence d'infrastructures de base de bonne qualité (ports, aéroports, routes et autoroutes) qui devraient contribuer à créer des conditions favorables au développement de l'activité privée, les entrepreneurs semblent bridés par des contraintes récurrentes telles que des difficultés d'accès au foncier industriel, d'accès au financement et à la complexité de certaines réglementations et procédures.

Principales contraintes au développement du secteur privé

Les principales contraintes au développement des PME peuvent être listées comme suit. L'ordre de présentation est indicatif et ne correspond pas à une hiérarchisation de celles-ci:

1-La compétition de l'informel; 2- L'accès aux crédits; 3- Le coût du crédit; 4- Les taux d'impôts; 5- Les incertitudes sur la politique économique; 6- Les délais bancaires; 7- La corruption; 8- L'administration fiscale; 9- L'accès au foncier; 10- L'accès aux devises; 11-Les douanes/réglementations; 12- L'enregistrement de l'entreprise; 13- La pénurie de main d'œuvre qualifiée; 14- Les services portuaires; 15- L'accès au téléphone; 16- La législation du travail; 17- L'accès à l'énergie.

Ces obstacles qui freinent le développement des PME ne sont pas forcément appréhendés dans le même ordre par tous les dirigeants-propriétaires, et se différencient selon la nature des activités.

Structure de la balance commerciale algérienne:

Au 1^{er} semestre 2013, les exportations algériennes hors hydrocarbures ont totalisé 1,4 milliards d'USD, soit 3,91% de la valeur globale des exportations.

Dans la structure des exportations algériennes, les hydrocarbures continuent à représenter l'essentiel des ventes à l'étranger durant le premier semestre 2013 avec une part de 96,09% du volume global des exportations, et une baisse de 7,05% par rapport à la même période de l'année 2012.

Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles demeurent toujours marginales, avec seulement 3,91% du volume global des exportations soit l'équivalent de 1,4milliards d'USD. Elles ont enregistré une augmentation de 66,23% par rapport au 1^{er} semestre 2012.

Les principaux produits hors hydrocarbures exportés sont constitués essentiellement par:

- Le groupe «demi-produits» qui représente une part de 2,96% du volume global des exportations soit l'équivalent de 1,06 milliards d'USD;
- Le groupe «biens alimentaires» avec une part de 0,7%, soit 251 millions d'USD;
- Le groupe «produits bruts» avec une part de 0,17%, soit en valeur absolue 61 millions d'USD;
- Et enfin les groupes «biens d'équipements industriels» et «biens de consommation non alimentaires» avec les parts respectives de 0,05% et 0,03%.

Dans ce contexte, la diversification de l'économie, la modernisation et le développement des infrastructures, l'investissement et la création d'emplois sont les grands axes de la politique de développement du pays annoncés dans le plan d'action du gouvernement pour la période 2015-2019. Dans ce contexte, l'appui de l'UE à travers le nouveau programme PADICA concorde avec les objectifs de la politique gouvernementale et vise à apporter un appui pour la mise en place de conditions plus adaptées pour le développement économique durable et inclusif du pays.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et du cadre stratégique de l'UE

Les objectifs de la politique économique de l'Algérie sont repris dans le plan d'action du gouvernement 2015-2019. Parmi les axes principaux de ce programme quinquennal, figurent la consolidation de la sphère économique et financière

(incluant l'amélioration du climat des affaires et la refonte de la loi sur l'investissement) et la dynamisation du développement des activités productives, notamment à travers l'extension et la modernisation du secteur industriel. Les mesures retenues visent à consolider les réformes initiées dans le cadre des plans quinquennaux précédents et la mise en place de nouvelles réformes.

Une bonne partie des préconisations du plan d'action 2015-2019 découlent des engagements pris au sein de différentes instances nationales de concertation dont la «Tripartite» qui réunit périodiquement le gouvernement, le patronat et l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), et le «Pacte économique et social de croissance» conclu en février 2014 avec les partenaires économiques et sociaux (les représentants des salariés et des employeurs). Un comité national de suivi de la mise en œuvre de ce pacte a été installé auprès du ministère de l'industrie et des mines. Un deuxième comité appelé le comité national pour l'amélioration du climat des affaires, a été installé en 2013 auprès du ministère de l'industrie et des mines, en vue d'analyser et corriger les entraves à l'activité économique. Selon le classement «Doing business» de la Banque mondiale, l'Algérie se positionne en 2015 à la 154^e place sur 189 économies dans le monde. Afin de rattraper le retard enregistré, le comité a élaboré un plan d'action intégrant une batterie de 94 mesures de réformes concrètes pour améliorer rapidement le climat des affaires en Algérie. Ce plan d'action a été soumis au gouvernement en juin 2013 et devait être mis en œuvre sur la période 2013 - 2014. Cependant, un grand nombre de mesures prévues restent tout à fait pertinentes et font actuellement l'objet d'un appui de la Banque mondiale. L'Algérie a en effet signé en novembre 2014 une convention avec celle-ci portant sur la mobilisation d'une expertise au cours d'une période d'environ 12 mois. L'objectif de ce projet est de: i) passer en revue le plan d'action et les mesures arrêtées par le comité national pour l'amélioration du climat des affaires; ii) d'élaborer une matrice de mise en œuvre d'un nombre limité d'actions prioritaires (*quick wins*) et iii) d'identifier les options envisageables pour le dispositif organisationnel de pilotage et pour le suivi-évaluation des actions prioritaires du plan d'action du comité. Les travaux qui seront menés dans le cadre de ce projet pourraient avoir un impact positif sur la mise en œuvre des dimensions 4 (environnement opérationnel de la création d'entreprises), 6 (accès des PME au financement) et 10 (internationalisation des PME) du Small Business Act (SBA) si l'Algérie et la Banque mondiale décident d'élaborer des actions prioritaires sur la base des critères du *Doing Business* suivants: i) création d'une entreprise; ii) accès au crédit; iii) commerce transfrontalier. Dans le cas où les actions prioritaires arrêtées dans le cadre du projet de la Banque mondiale ne devaient pas s'intéresser à ces aspects, les experts du PADICA appuieront le comité national pour l'amélioration du climat des affaires pour la prise en charge de ces aspects, et contribuer ainsi à la mise en œuvre de ces dimensions du SBA. Sur le front de **la diversification de l'économie**, sur la base d'un projet de livre blanc élaboré en 2007 portant sur **la stratégie de relance et de développement industriels** le gouvernement a adopté, en juillet 2013, une stratégie articulée autour de trois grandes orientations: 1) la structuration de l'industrie autour de sept piliers puissants (construction de filières technologiques, promotion de l'investissement industriel, développement d'une capacité de substitution de l'importation, élargissement de la base d'exportation, constitution de groupes industriels leaders, appui à l'investissement privé et à la modernisation des PME, construction de pôles industriels sur le territoire national); 2) la création d'un environnement incitatif à l'investissement et à l'entrepreneuriat (développement de parcs industriels et logistiques, partenariat et transfert de savoir-faire, climat des affaires favorable) et 3)

l'émergence d'un régime de croissance fondé sur les leviers novateurs (organisation et mise en œuvre d'un système national d'innovation, de compétitivité et de qualité, la formation et les compétences en faveur de l'entrepreneuriat). Pour la mise en œuvre de cette stratégie, un plan opérationnel intégrant 123 actions répondant aux trois orientations susmentionnées a été élaboré. Du point de vue des **réformes législatives**, les principaux chantiers ouverts concernent la **réforme du code des douanes, de la loi sur l'investissement et de la loi d'orientation des PME**. L'objectif de cette dernière réforme est de modifier certains paramètres définissant les très petites entreprises, petites entreprises et moyennes entreprises algériennes, basés actuellement sur ceux de la charte de Bologne, ainsi que de prévoir des mécanismes plus adaptés pour la promotion et le développement de ce secteur. En effet, l'ambitieux **programme national de mise à niveau des PME** mis en place depuis 2011 et doté d'une enveloppe de plus de 3 milliards d'EUR pour l'appui de 20 000 PME n'a pas atteint les objectifs escomptés et seulement 20% des PME cibles auraient manifesté un intérêt pour ce programme, sans pour autant en bénéficier.

De manière générale, les principales faiblesses identifiées lors la mission d'identification et de formulation de ce programme par les principaux représentants du secteur privé algérien et les bailleurs de fonds présents en Algérie, relatives aux **mesures de développement économique mises en place** par le gouvernement au cours de la dernière décennie, concernent: i) l'approche centralisée (*top down*) de la gestion de l'économie et des politiques de développement sectorielles, sans véritable concertation préalable avec les partenaires sociaux et économiques; ii) l'adoption de dispositions législatives et réglementaires parfois contradictoires par rapport aux objectifs affichés par certaines politiques de développement; iii) le manque de coordination interinstitutionnelle dans la définition de ces politiques; iv) l'absence de dispositifs d'évaluation des politiques économiques; v) l'environnement de l'entreprise privé pénalisé par la lourdeur administrative et une fiscalité dissuasive notamment pour le secteur productif; vi) des administrations parfois redondantes; vii) des structures d'appui au secteur privé embryonnaires; viii) un tissu associatif économique peu représentatif et mal structuré (mis à part le forum des chefs d'entreprises (FCE), quelques associations professionnelles sectorielles et groupes de réflexion); ix) le poids excessif du secteur public également dans des secteurs industriels non stratégiques; x) les difficultés d'accès au financement notamment pour les PME; xi) la pénurie de personnel qualifié pour le secteur industriel; xii) les difficultés d'accès au foncier; xiii) un secteur informel en évolution constante et qui affecte le développement des entreprises «saines». Dans ce contexte, l'appui que l'UE envisage d'apporter au ministère de l'industrie et de mines à travers le PADICA vise à renforcer la gouvernance des politiques et programmes de développement industriel et à contribuer à l'atteinte de l'objectif de diversification de l'économie par des appuis spécifiques aux structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie de relance de l'industrie. D'autre part, il contribuera par des appuis ciblés au comité national pour l'amélioration du climat des affaires à améliorer la coordination interinstitutionnelle et à promouvoir les réformes visant la consolidation de l'environnement de l'entreprise.

Les axes d'intervention du PADICA s'inscrivent au troisième secteur de concentration du cadre unique d'appui 2014-2017 qui porte sur «la gestion et la diversification de l'économie».

Ils contribueront à la mise en œuvre de quelques dimensions de la Charte Euro/MED SBA que l'Algérie s'est engagée à mettre en œuvre dans le cadre du dialogue euro-

méditerranéen de coopération industrielle. Aussi, les actions de renforcement du tissu associatif économique et d'organismes représentatifs du secteur privé sont en phase avec l'esprit de la communication de la Commission du 13 mai 2014 (*A Stronger Role of the Private Sector in Achieving Inclusive and Sustainable Growth in Developing Countries* - COM(2014) 263 final -13/05/2014).

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les principaux bénéficiaires du PADICA sont les structures du ministère de l'industrie et des mines et les organismes opérant sous sa tutelle:

i) **La DGVSESI** (direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information) s'est vue confier la gestion du secrétariat du comité national pour l'amélioration du climat des affaires et, dans ce cadre, elle est chargée de veiller à la programmation des activités et au suivi de la mise en œuvre de son plan d'action dont les principales parties prenantes sont les représentants des tutelles concernées par les programmes de réformes liés au climat des affaires. Compte tenu de l'étendue des réformes inscrites dans le plan d'action, il aurait été préférable qu'un tel comité stratégique soit placé au niveau d'un ministère transversal, de préférence au niveau de la primature.

ii) **La DGDI** (direction générale du développement industriel) est structurée en cinq divisions dont trois d'entre elles couvrent plusieurs secteurs industriels, et deux autres divisions des questions transversales (sous-traitance et nouvelles technologies). De manière générale, cette structure est chargée de participer à la mise en œuvre des stratégies politiques, industrielles et technologiques ainsi que des programmes de développement des filières, des produits industriels et de modernisation des entreprises. Au niveau de cette direction générale, un retard significatif a été constaté dans la mise en place des centres techniques industriels pour lesquels des appuis étaient prévus par les programmes de l'UE, PME II et DIVECO.

iii) **La DGCI** (direction générale de la compétitivité industrielle) est chargée de la politique qualité et de la compétitivité des filières industrielles, ainsi que de leur modernisation. Elle est constituée de 3 divisions qui sont responsables de: i) l'innovation, ii) la qualité et la sécurité industrielles, aussi bien du point de vue technique que législatif, iii) du développement des compétences et du management dans le secteur industriel. Il est à signaler le dispositif de la qualité en Algérie est constitué par trois organismes de la qualité qui relèvent de la DGCI: ALGERAC (organisme algérien d'accréditation), IANOR (institut algérien de normalisation (et de certification) et ONML (office national de métrologie légale).

iv) **La DGPI** (direction générale de promotion de l'investissement) est chargée tant des aspects afférant aux politiques nationales d'investissement (stratégie, législation, réglementations) que de leur mise en œuvre et de leur suivi (promotion, évaluation des projets, accompagnement des investisseurs). Elle joue un rôle clé dans le suivi de l'octroi des mesures incitatives et de celles visant l'amélioration du climat des affaires (notamment l'accès au foncier économique). La DGPI assure également le suivi des organismes d'intermédiation et d'accompagnement des investisseurs, en particulier l'ANDI (l'agence nationale de développement de l'investissement). Elle est en première ligne pour le suivi de la réforme du code de l'investissement, en cours de traitement par le secrétariat général du gouvernement.

v) **La DGPME** (direction générale de la PME) est chargée notamment de promouvoir le développement du secteur des petites et moyennes entreprises, d'appuyer l'amélioration de leur compétitivité, de faciliter leur accès aux marchés publics et au financement ainsi que de l'élaboration de politiques favorisant la formation des ressources humaines et l'innovation. Elle est le chef de file de la réforme de la loi d'orientation de la PME, impliquant également la refonte des dispositifs d'appui à ce secteur. Elle assure également le suivi du fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) créé dans le cadre du programme de coopération PME I, financé par l'UE.

L'appui au MIM à travers les directions générales susmentionnées et les comités et autres organismes opérant sous sa responsabilité permettra de couvrir les deux axes d'intervention du PADICA: i) l'amélioration du climat des affaires et ii) la diversification de l'économie, par l'appui au déploiement de la stratégie industrielle et des organismes et programmes de développement de ce secteur.

Le PADICA ne prévoit pas d'appui financier direct aux entreprises individuelles du secteur privé. Toutefois, toutes les actions de soutien aux entreprises du secteur privé seront effectuées par une implication et participation active de leurs représentations tant patronales que professionnelles, comme ce fut le cas dans le cadre des deux programmes précédents PME I et II. Cette implication concernera l'ensemble des aspects du programme où les entreprises du secteur privé sont parties prenantes, notamment pour ce qui concerne le volet lié au renforcement du dialogue et du partenariat Public-Privé.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Malgré les réformes, les dispositifs d'appui et les mesures incitatives mis en place pour favoriser le **développement de l'investissement privé**, l'enjeu de **l'amélioration du climat des affaires** en l'Algérie repose avant tout sur l'élaboration de réformes de fond conçues dans un cadre interministériel. L'installation du comité national pour l'amélioration du climat des affaires, en mars 2013, constitue la réponse des autorités algériennes aux défaillances enregistrées par le passé et affiche la volonté des pouvoirs publics d'y remédier et d'accorder désormais un caractère prioritaire à la question du climat des affaires. Le fait que le comité chargé du suivi de cet important chantier de réformes soit logé auprès du ministère de l'industrie et des mines qui en assure le secrétariat (pour le compte du Premier ministre) et que la Banque mondiale (BM) l'accompagne dans son mode opératoire au cours de 2015, constitue une opportunité pour le PADICA de consolider les résultats des projets entamés au cours de cette année et d'en appuyer de nouveaux. Par ailleurs, le dispositif de promotion de l'investissement et d'accompagnement des investisseurs (DGPI, ANDI et guichets uniques dans les 48 wilayas), les problématiques relatives à l'accès au foncier industriel et les instruments d'appui à la création et au développement d'entreprises étant du ressort du MIM, ils pourront bénéficier de l'appui du programme communautaire. En plus des appuis en direction de l'amélioration du climat des affaires, le PADICA, à travers ses interventions en faveur de la DGCI, de la DGPME et du tissu associatif

économique, contribuera à la mise en œuvre de plusieurs dimensions du SBA en Algérie (N°3, 4, 5a, 6, 7, 8a, 8b, 9, et 10)¹.

Etroitement lié à la problématique de l'amélioration du climat des affaires, le PADICA appuiera **la diversification de l'économie** à travers des appuis ciblés visant le déploiement de la stratégie de **relance industrielle**. Avec une contribution au PIB limitée à 5% dont une bonne partie est assurée par le secteur public marchand (la contribution du secteur industriel privé à la production industrielle se situe autour de 35%), et face à des importations exorbitantes de produits manufacturés, la relance du secteur industriel constitue l'un des principaux axes de diversification de l'économie algérienne inscrits dans le plan d'action du gouvernement 2015-2019. En 2013, une nouvelle stratégie industrielle est adoptée, qui s'appuie sur quatre axes principaux: i) le choix des secteurs à promouvoir (branches à fort potentiel de développement sur le marché national et international); ii) le déploiement sectoriel de l'industrie (valorisation des ressources naturelles, densification du tissu industriel et promotion de nouvelles industries); iii) le déploiement spatial de l'industrie (création de zones de développement industriel intégré, de technopoles) et iv) les politiques de développement industriel (mise à niveau des entreprises, innovation, développement des ressources humaines et promotion des investissements directs étrangers (IDE) afin d'assurer leur ancrage dans le tissu industriel et la diffusion de leurs effets externes au profit des entreprises nationales).

Afin d'accompagner le déploiement de la stratégie industrielle, la loi de finances 2015 dans son art.75 prévoit une batterie d'avantages liés à l'investissement dans ce secteur: une exonération temporaire pour une période de cinq ans de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ou de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ainsi qu'une bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires. Les filières bénéficiant de ces mesures relèvent des industries: sidérurgiques et métallurgiques, liants hydrauliques, électriques et électroménagers, chimie industrielle, mécanique et automobile, pharmaceutiques, aéronautique, construction et réparation navales, technologies avancées, industrie agroalimentaire, textiles et habillement, cuirs et produits dérivés, bois et industrie du meuble.

Bien que ces avantages soient attractifs pour les investisseurs et que la stratégie de relance industrielle ait été bien élaborée, quelques préoccupations demeurent par rapport au calendrier, aux modalités de sa mise en œuvre effective et au rôle qu'occupera le secteur industriel public dont l'organisation en société de gestion des participations de l'Etat (SGP) a été transformée en groupes industriels, ce qui laisse entrevoir la poursuite d'investissements publics significatifs dans ce secteur. Par ailleurs, sur le front de la modernisation des entreprises industrielles privées, celles-ci continuent à subir les contraintes de dispositifs d'appui inadaptés tels que le

¹ Dimension 3 «Cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME; dimension 4 «Environnement opérationnel de la création d'entreprise»; dimension 5a «Services de soutien aux PME»; dimension 6 «Accès des PME aux _financements»; dimension 7 «Soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-Med»; dimension 8a «Compétences des entreprises»; dimension 8b «innovation»; dimension 9 «Les PME dans une économie verte»; dimension 10 «Internationalisation des PME». La mission d'identification a constaté l'absence d'initiatives concrètes de mise en œuvre de la Charte Euro-Med/SBA en Algérie. Malgré ses requêtes répétées auprès du coordinateur national, la mission n'a pas eu accès à la documentation relative aux travaux du comité SBA en Algérie (comptes rendus des dernières réunions du comité, plan de travail, rapports d'activité).

programme national de mise à niveau (PNMAN) des PME qui exclut les entreprises plus structurées des aides prévues par ce programme, des zones industrielles non aménagées, une infrastructure technologique (centres techniques industriels) en phase de mise en place depuis plusieurs années, une infrastructure de la qualité incomplète, une carence en ressources humaines qualifiées en raison de l'inadéquation des dispositifs de formation professionnelle et un accès au financement complexe et coûteux, ce qui pousse les entreprises à recourir à l'autofinancement, et les plus petites entreprises à basculer vers le secteur informel.

Concernant les très petites entreprises (TPE), il convient de signaler l'absence de dispositifs d'accompagnement adaptés à cette cible et les aides prévues au titre du PNMAN des PME qui ne répond pas aux besoins de cette typologie d'entreprises. Avec **l'appui institutionnel aux structures du MIM** préposées à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques et des instruments d'accompagnement du secteur industriel et du secteur des PME, le PADICA contribuera à la mise en place d'instruments d'appui plus adaptés et au renforcement des compétences des responsables du ministère et des organismes sous sa tutelle, chargés de la gestion des différents dispositifs. **Des projets pilotes seront également soutenus au niveau régional** aussi bien au niveau de la promotion de l'investissement (agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), guichets uniques) que du développement industriel (pôles technologiques, clusters).

2 RISQUES ET HYPOTHÈSES

Risques	Niveau de risque	Mesures d'atténuation
Discontinuité de l'action gouvernementale, suite à des remaniements ministériels	Modéré	Suivre auprès des nouveaux responsables la poursuite des actions entamées dans les domaines de la diversification de l'économie et de l'amélioration du climat des affaires
Faible implication des représentants du secteur privé dans la mise en œuvre de la politique industrielle et la formulation des mesures de renforcement du climat des affaires	Élevé	Renforcer les instances de dialogue public-privé et les sensibiliser autour de questions liées au développement industriel et à l'amélioration du climat des affaires
Absence de coordination entre les DG du ministère de l'industrie et des mines (MIM)	Modéré	Sensibiliser le comité de pilotage (COFIL) sur la tenue de réunions mensuelles de suivi impliquant la participation de toutes les DG concernées par les activités du PADICA
Manque d'implication des parties prenantes	Modéré	Prévoir des actions de renforcement des compétences au profit des structures impliquées dans la mise en œuvre des activités du programme

Difficulté dans l'administration du projet	Modéré	Mettre en place une unité d'appui au programme (UAP) dotée d'autonomie opérationnelle et pilotée par un directeur consacré uniquement à la mise en œuvre du PADICA et disposant du support du plus haut niveau du MIM
Durée de mise en œuvre opérationnelle limitée	Élevé	Réaliser le maximum d'activités préparatoires dès la signature de la convention de financement, sans attendre la mobilisation de l'expertise intégrant l'UAP
Impact limité du programme	Modéré	Procéder à l'appréciation préalable de la capacité d'absorption des actions proposées par les structures du MIM/organismes sous tutelle et mettre en place un système de capitalisation dès la phase de croisière du programme
<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition par les pouvoirs publics de ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation des projets de relance industrielle, de consolidation du dispositif national de la qualité et de l'infrastructure technologique (centres techniques, technopoles, etc.), • Adoption du nouveau code de l'investissement et de la loi d'orientation de la PME, • Modification du statut de l'ANDI, de l'agence nationale de développement des PME (ANDPME) et de l'ONML, • Refonte du PNMAN des PME et du statut de l'agence nationale ANDPME, • Poursuite régulière et élargissement des activités du comité national pour l'amélioration du climat des affaires, • Implication des responsables des structures du MIM et des organismes bénéficiaires dans la participation et le suivi des activités du programme, • Autonomie opérationnelle du directeur du programme (régisseur) et de l'UAP vis-à-vis des autres responsables du MIM. 		

3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS, COMPLÉMENTARITÉ ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

L'identification du PADICA a été effectuée sur la base de l'analyse de plus d'une cinquantaine de documents économiques, techniques et juridiques, et d'entretiens avec les responsables des principaux bailleurs de fonds actifs en Algérie, ainsi que les représentants du secteur privé et toutes les directions générales du MIM concernées par le programme. L'examen des deux derniers rapports du «Doing Business en Algérie» de la Banque mondiale fait ressortir un recul de l'Algérie qui

passé de la 153^e à la 154^e position entre 2014 et 2015 sur 189 économies. De même, l'évaluation de la mise en œuvre du SBA en Algérie, réalisée par l'OCDE, la Commission européenne et la fondation européenne pour la formation en 2013, indique que malgré quelques améliorations enregistrées par rapport à l'évaluation de 2008, il est nécessaire pour avancer de résoudre les problèmes liés à la coordination et à l'efficacité des politiques envers les PME. A cet effet, les évaluateurs suggèrent la réalisation d'une analyse détaillée de l'impact de l'environnement des affaires et un examen des mécanismes créant des distorsions de marché susceptibles d'envoyer un signal déformé aux entrepreneurs potentiels et existants. Par ailleurs, l'examen du rapport et de l'évaluation finale du programme «PME II» financé par l'UE fait ressortir le besoin important du renforcement organisationnel et des compétences de l'ANDPME chargée de la gestion du principal dispositif d'appui à la modernisation des PME algériennes. Aussi, des améliorations significatives sont nécessaires pour l'infrastructure algérienne de la qualité (notamment en matière de métrologie et de normalisation) et technologique (retard de mise en place du programme national des centres techniques industriels) de la compétence du MIM.

Les rencontres avec les organismes représentatifs du secteur privé ont montré la nature assez différente des quelques organisations structurées existantes en Algérie. Le FCE (patronat) qui dispose d'une organisation structurée et d'un nombre d'adhérents important, semble être l'interlocuteur privilégié du gouvernement pour le dialogue sur les questions liées à l'environnement de l'entreprise et la diversification de l'économie.

Le conseil national consultatif des PME (CNC PME) reste peu clair, et est une structure publique créée par décret et rattachée au MIM suite à la dissolution du ministère de la PME, et dont les membres sont les principales fédérations et associations professionnelles algériennes, et non des entreprises. La configuration de ce conseil semble plus proche de celle d'un véritable patronat, même si son champ d'intervention est limité aux politiques de développement de la PME et, au fil des années, son activité a été sensiblement réduite, faute de disponibilité de moyens.

Par ailleurs, les autres associations professionnelles rencontrées telles que l'association des producteurs algériens de boissons (APAB) et l'union nationale des opérateurs de la pharmacie (UNOP) ont un caractère beaucoup plus opérationnel et ciblé sur leur secteur d'intervention. Ce type d'association a le mérite de fédérer des groupes d'entrepreneurs inspirés par des objectifs communs de développement de leur secteur et peut représenter des partenaires compétents et avertis pour les structures du MIM chargées des politiques de développement industriel. Il est également à apprécier le dynamisme du cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) ainsi que son engagement à contribuer au développement économique de l'Algérie.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des bailleurs de fonds

En vue de consolider les acquis des programmes de coopération finalisés et d'explicitier les complémentarités du PADICA avec les programmes en cours de réalisation, il est nécessaire de procéder ci-après à une présentation schématique des programmes de coopération les plus récents:

Au titre de la coopération bilatérale UE/Algérie:

- Le programme d'appui à la diversification de l'économie (DIVECO I)

Période: 2011 – 2015

Budget 20 millions d'EUR

Bénéficiaires: ministère de l'agriculture, ministère de l'industrie et des mines et ministère du tourisme

Domaines d'intervention: agriculture, industrie agroalimentaire et tourisme

Un programme DIVECO II destiné à soutenir le secteur de la pêche et de l'aquaculture démarrera à la mi-2015.

Le PADICA devrait consolider les appuis à l'industrie agroalimentaire réalisés au titre du DIVECO I.

- Les programmes d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A I, II et III)

Période: 2009 – 2017

Budget 76 millions d'EUR

Bénéficiaire: ministère du commerce (point focal) et toutes les institutions concernées par la mise en œuvre de l'accord d'association (AA).

Domaine d'intervention: mise en œuvre de l'accord d'association

Parmi les interventions du P3A complémentaires avec la future intervention du PADICA, sont à signaler les deux projets de jumelage suivants:

1- ALGERAC-BAM (l'institut fédéral d'Allemagne de recherche et d'essais de matériaux affilié au ministère fédéral de l'économie et de la technologie) d'un montant de 0,25 millions d'EUR réalisé au cours de la période fin 2013-mi 2014. Ce projet visait à renforcer l'organisme algérien d'accréditation dans ses capacités organisationnelles, réglementaires et managériales.

2- ALGEX (agence algérienne de promotion du commerce extérieur) - UBIFRANCE en consortium avec la chambre économique fédérale d'Autriche et l'agence autrichienne ADVANTAGE AUSTRIA. Ce jumelage d'un montant de 1,45 millions d'EUR se réalise au cours de la période 2014-2016 et vise à renforcer les capacités de l'ALGEX dans le domaine du commerce extérieur à travers des appuis en matière d'intelligence économique, veille stratégique, organisation de bases de données ou d'événements pour les entreprises et règles du commerce international.

Le PADICA pourrait accompagner la consolidation des actions réalisées dans le cadre de ces deux jumelages, le cas échéant.

Au titre de la coopération régionale UE/pays de la Méditerranée du Sud

Programme de développement du secteur privé dans la région sud de la Méditerranée, articulé autour des 3 programmes suivants:

- Renforcement du climat des affaires dans la région Méditerranée du sud : Période : 2014 – 2016. Budget 3 millions d'EUR. Bénéficiaires : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie et Turquie.

Domaines d'intervention: organisation de séminaires de sensibilisation/formation et d'études ayant trait à différents sujets caractérisant l'environnement des affaires (accès des PME au marché et aux financements, législation et réglementation sur la création d'entreprises et les investissements, etc.). En particulier, les actions de ce programme visent à appuyer les pays bénéficiaires et signataires de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, dont l'Algérie, dans la mise place de réformes

selon les différents volets du *Small Business Act européen*² (SBA). Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la coopération industrielle, pilotée par les Ministres ministres euro-méditerranéens de l'industrie qui se sont réunis en février 2014.

Domaines potentiels de consolidation à travers le PADICA:

- Structuration des activités du comité SBA Algérie, dont le point focal est le MIM,
- Mise en place de sous-comités sectoriels chargés de suivre la mise en œuvre de quelques dimensions du SBA,
- Suivi, au niveau national, de la mise en œuvre du plan d'action de la coopération industrielle EUROMED.

- EuroMed Invest

Période: 2014 – 2016. Budget 5 millions d'EUR.

Bénéficiaires: Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie et Turquie.

Domaines d'intervention: développement des affaires et des investissements privés dans la région euro-méditerranéenne.

Domaines potentiels de consolidation à travers le PADICA:

- Appui à l'agence nationale de développement et d'investissement (ANDI) afin de profiter de toutes les possibilités offertes par le programme Euromed Invest. Cette optimisation pourrait aller de pair avec une participation à Enterprise Europe Network³ si l'Algérie exprimait son souhait d'y participer et soumettait sa candidature à cet effet.

- Soutien au développement de la culture et des industries créatives et des clusters dans le sud de la Méditerranée:

Période: 2014 – 2016. Budget 5,6 millions d'EUR.

Bénéficiaires: Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie et Turquie.

Domaines d'intervention : développement de l'entrepreneuriat dans le secteur des industries culturelles et créatives.

Domaines potentiels de consolidation à travers le PADICA: Elargissement du portefeuille projets de l'Algérie dans le secteur industriel. Actuellement 2 projets de *clusters* sont mis en place par le MIM-DGPI: à Batna (bijouteries) et à Constantine (dinanderie).

En plus des programmes de coopération bilatérale, régionale et thématique de l'UE, l'Algérie bénéficie de l'appui d'autres programmes de coopération dans le domaine du développement économique et social, financés par un certain nombre d'états membres de l'UE.

² Une évaluation de l'implémentation de la Charte Euro-Med de l'entreprise en Algérie a été réalisée en 2013.

³ <http://een.ec.europa.eu/>.

Par ailleurs, le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a appuyé le MIM-DGVSESI dans l'élaboration d'une étude de quelques filières industrielles prioritaires, assortie d'un plan d'action pour leur valorisation et promotion.

- La Banque africaine de développement appuie le MIM à travers le «Programme d'appui aux investissements en Algérie», doté d'un budget de 800 000 EUR (95% Banque africaine de développement, 5% Algérie), au cours de la période 2015-2016.

Ce programme est structuré en 2 composantes:

- a) Diversification des sources de croissance (mis en œuvre par la DGVSESI - direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information);
- b) Projets d'appui au développement des PME (mis en œuvre par la DGPME). Dans le cadre de cette composante, il est prévu un appui au renforcement de la DGPME ainsi que des structures intervenant sous sa tutelle (notamment ANDPME et FGAR).

Au titre de la coopération par les Etats membres et par d'autres bailleurs

D'autres appuis spécifiques sont réalisés à travers les programmes de coopération i) Banque mondiale (300.000 USD - appui au comité national pour l'amélioration du climat des affaires); ii) belge (environnement); iii) française (coopération bilatérale et Agence française de développement (AFD) dans les domaines juridique, financier, commercial, industriel et du partenariat d'entreprises); iv) néerlandaise (énergies renouvelables, expertise senior en faveur des PME, partenariat d'entreprises); v) britannique (employabilité des jeunes).

3.3 Questions transversales

Démocratie et bonne gouvernance: le PADICA envisage de renforcer le dialogue public-privé autour des questions liées aux réformes économiques. Dans ce cadre, il soutiendra toute action visant à faciliter l'échange d'informations sur les projets de réformes, le suivi et l'évaluation des programmes de développement industriel, impliquant la participation des représentants de la société civile (associations professionnelles, économiques et territoriales, experts). Ces échanges permettront aux responsables de l'administration de mieux apprécier l'impact des réformes et des programmes d'appui sur l'entreprise et contribueront à améliorer la gouvernance économique. Aussi, dans le cadre de l'appui institutionnel au MIM, il est prévu de développer des outils de suivi et d'évaluation des programmes dont il est responsable et des performances des organismes chargés de leur mise en œuvre.

Droits de l'homme et égalité hommes-femmes: en phase avec les orientations du plan d'action du gouvernement 2015-2019, le PADICA soutiendra tout projet visant à favoriser l'insertion de la femme dans les circuits économiques et appuiera les mécanismes d'aide et de soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat féminin. Dans son action visant le renforcement du tissu associatif économique, le PADICA envisage également d'accompagner l'association des femmes algériennes managers et cheffes d'entreprises (AME) et l'Association des femmes algériennes cheffes d'entreprises (SEVE) ainsi que toute autre projet favorisant l'employabilité des femmes.

Viabilité environnementale: dans le cadre de l'appui au déploiement de la stratégie industrielle, le PADICA prêtera, d'une part, une attention particulière à l'impact environnemental des programmes de développement industriel qu'il accompagnera et accordera, d'autre part, une priorité aux projets soutenant les investissements dans le secteur de l'économie verte. Dans ce domaine, une coordination étroite sera mise

en place avec la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), très active dans ce secteur en Algérie (en particulier avec le programme «Innovation développement durable entrepreneuriat emploi (IDEE)» qu'elle réalise en partenariat avec le MIM). Aussi, dans son intervention auprès de la division de la qualité et de la sécurité industrielle de la DGCI du MIM, le PADICA poursuivra l'action initiée dans le cadre du programme PME II concernant le renforcement des compétences des responsables du ministère dans les domaines de la sécurité industrielle et de la protection de l'environnement.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs et résultats

Objectif global

Le programme PADICA a pour objectif d'appuyer les efforts de diversification industrielle/économique et d'amélioration du climat des affaires afin de contribuer à un développement économique diversifié et durable de l'Algérie.

Objectifs spécifiques:

Les deux objectifs spécifiques du programme sont:

1. Créer les conditions d'un accroissement de la part du secteur privé industriel dans l'économie et concourir ainsi à une diversification accrue de l'économie algérienne.
2. Améliorer l'environnement global de l'entreprise afin de stimuler la création de nouvelles entreprises et de répondre aux attentes des opérateurs économiques.

Résultats attendus

a) Les deux résultats attendus qui concourent à la réalisation de l'objectif spécifique 1 sont:

1.1 Le renforcement des institutions et des programmes d'appui aux entreprises afin de favoriser le déploiement de la politique industrielle.

1.2. Les programmes initiés par le ministère de l'industrie et des mines dans les domaines du développement des filières et de la sous-traitance industrielle engendrent une augmentation des investissements et des emplois industriels.

b) Les deux résultats attendus concourant à la réalisation de l'objectif spécifique 2 sont:

2.1. L'adoption et la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action du «Comité national pour l'amélioration du climat des affaires».

2.2 La mise en œuvre des recommandations de la charte Euro-Med/SBA en Algérie contribue à l'essor de PME compétitives sur le marché national et international.

4.2 Activités principales

Les activités du PADICA se répartissent autour de:

A) Le renforcement des institutions et des programmes d'appui aux entreprises à travers la réalisation:

- **A1)** d'activités de renforcement organisationnel et des compétences des structures centrales et des organismes sous tutelle du MIM impliqués dans la mise en œuvre de différents volets de la politique industrielle la modernisation industrielle, la

promotion de la qualité, la promotion de l'investissement et le développement du secteur des PME.

- **A2)** d'activités spécifiques d'appui pour la consolidation du système d'information sur l'industrie et la mise en place d'un dispositif d'évaluation des politiques publiques et programmes menés par le MIM.

- **A3)** d'activités dédiées au renforcement du tissu associatif économique en vue d'améliorer le niveau de représentativité du secteur privé actif dans le secteur industriel et sa capacité de dialogue avec les instances publiques. Les thématiques abordées dans le cadre de ces activités concernent: i) la promotion de l'investissement, ii) le développement du secteur des PME, iii) le dialogue public/privé, iv) la qualité (normalisation, certification, métrologie, accréditation), v) la propriété industrielle, vi) l'accès au financement des PME, vii) la représentativité du secteur privé et ix) l'information sur le secteur industriel.

B) Appui au MIM dans la mise en œuvre de quelques projets pilote de politique industrielle, il s'agira d'intervenir dans les volets suivants:

- **B1)** la promotion et le développement de la sous-traitance à travers la réalisation d'études ciblées (notamment sur les produits actuellement importés mais susceptibles d'être fabriqués localement) et la mobilisation d'assistance technique pour la mise en relation des grands donneurs d'ordres publics (groupes industriels) avec les PME sous-traitantes du secteur privé.

- **B2)** L'accompagnement des structures centrales du MIM dans l'élaboration de quelques programmes pilote de structuration des filières productives par l'organisation et l'animation de plateformes de dialogue public/privé, interministérielles (agriculture, commerce, domaines, douanes, incluant les administrations locales des régions cibles) et multi-opérateurs (associations professionnelles, unions patronales, centres techniques, centres de recherche, experts).

- **B3)** Dans le cadre des travaux de ces plateformes, la réalisation d'études de projets industriels et d'assistance technique en faveur de regroupements d'entreprises sont envisagées. Aussi, les structures d'appui aux entreprises, notamment les centres techniques industriels sectoriels, seront appuyés dans le cadre des programmes de développement des filières retenues par le MIM. Il est envisagé d'accorder la priorité aux programmes de développement de la sous-traitance mécanique et automobile ainsi que l'accompagnement de la filière agroalimentaire, en raison de leur poids dans le secteur privé, de leur potentiel de développement. L'appui à ces secteurs permettra en outre de consolider les initiatives entamées à travers les programmes financés par l'UE, PME II et DIVECO I.

C) Amélioration de l'environnement global des entreprises.

Les activités prévues au titre de cet axe sont transversales à celles des deux premiers groupes d'activités identifiés ci-dessus, car elles s'adressent à l'environnement des affaires en général, et à l'environnement opérationnel des PME, en particulier.

Au niveau de l'environnement global des affaires, il s'agira:

- **C1)** d'appuyer les travaux du comité national dédié à l'amélioration du climat des affaires, dont le secrétariat est installé auprès du MIM, à travers la réalisation d'études juridiques et économiques et/ou des activités de coaching au profit des tutelles impliquées dans l'élaboration des réformes législatives et réglementaires de

l'environnement des affaires en Algérie. Un appui spécifique en assistance technique organisationnelle et formation est envisagé au profit de l'équipe du secrétariat du comité. Cette composante du programme pourrait être mise en œuvre en gestion indirecte avec la Banque mondiale. Au cas où les discussions engagées avec celle-ci ne permettraient pas de travailler en gestion indirecte, une intervention en gestion directe serait alors envisagée.

- **C2)** le renforcement de l'organisation et l'accompagnement des activités du comité national SBA qui est chargé de la mise en œuvre de la charte Euro-Med de l'entreprise/SBA en Algérie. Cet appui se fera en étroite collaboration avec les services de la DG GROW en charge du suivi de la mise en œuvre du SBA euro-méditerranéen.

Au niveau des activités principales 1 et 2, comme complément des activités d'assistance technique organisationnelle, il est prévu un budget destiné à l'achat de solutions logicielles (notamment: petit matériel informatique et logiciels de gestion de base de données, portail internet, applications de veille informationnelle, systèmes d'informations, etc...).

4.3 Logique d'intervention

En vue de contribuer à l'objectif global de la diversification de l'économie, le programme intervient en faveur du secteur industriel – un secteur structurant de l'économie en termes d'emploi et de développement technologique et commercial qui, toutefois en Algérie, ne représente à peine que 5% de la contribution au PIB contre une moyenne de 24% dans les pays voisins. Selon l'indice de performance compétitive de l'industrie (IPC) de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)⁴, l'Algérie occupait, en 2009, la 115^e place sur 118 économies, par rapport à la 55^e place de la Tunisie et la 59^e place du Maroc. Pour faire face au défi de la relance de la production nationale, le MIM a élaboré une nouvelle politique industrielle, adoptée par le gouvernement en 2013, ayant pour objectifs de faire évoluer le poids de l'industrie dans l'économie nationale de 5% à 8% à 2020, d'augmenter la valeur ajoutée industrielle de 10% par an, à moyen terme, sur une période de 5 à 10 et d'accroître les emplois industriels.

Pour atteindre l'objectif spécifique n°1 et les résultats y associés, le PADICA envisage de soutenir le développement de ce secteur important de l'économie algérienne à travers des appuis, dans deux directions, pour:

1- Le renforcement des outils de pilotage et d'évaluation, de l'organisation et des compétences des structures, publiques et privées, concourant à la mise en œuvre de la politique industrielle ainsi que la réorganisation et la redynamisation des programmes nationaux d'appui aux entreprises.

2- Le déploiement de quelques volets de ladite politique, notamment dans les domaines de la sous-traitance et de la structuration de quelques filières productives, et ce afin de soutenir des initiatives pilote au niveau sectoriel et régional, pouvant être répliquées par le MIM à travers d'autres programmes nationaux et/ou internationaux.

La mise en œuvre de la politique industrielle n'arrivera pas à atteindre les objectifs qui sont affichés si l'environnement global des entreprises n'évolue pas en termes

⁴ Source : ONUDI-Rapport sur le développement industriel 2011.

d'efficacité et de transparence des procédures administratives régissant l'activité économique, d'accès aux facteurs de production, d'accès au financement, de libéralisation et de protection de l'investissement, de fluidification des procédures d'importation et d'exportation.

Pour atteindre l'objectif spécifique n°2 et les résultats y afférents, le PADICA propose de soutenir les autorités dans leurs efforts d'amélioration de l'environnement de l'entreprise et du climat des affaires à travers l'accroissement de la coordination interministérielle et par l'accompagnement des autres tutelles concernées par l'amélioration de l'environnement des affaires (ministères des finance, du commerce, de la justice, du travail; poste, technologies de l'information et de la communication, etc.) en vue de l'adoption et de la mise en œuvre effective de plusieurs mesures du plan d'action du comité national pour l'amélioration du climat des affaires. Pour ce faire, le PADICA prévoit un appui au comité national dédié, tant au niveau de la coordination du processus de réforme que du point de vue du contenu de celles-ci (appui aux tutelles concernées par l'élaboration des réformes législatives et réglementaires). Par ailleurs, un appui spécifique au MIM est prévu pour renforcer les politiques de promotion du secteur des PME à travers la mise en œuvre d'actions concrètes de la Charte Euro-Med de l'entreprise/SBA.

La coordination entre les deux comités est assurée par le responsable du point focal SBA pour l'Algérie qui est également membre du comité national «Doing Business».

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 184, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.1 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications techniques au sens du point i) de l'article 2, paragraphe 3, point c), du règlement (UE) n° 236/2014.

5.3 Modalités de mise en œuvre

5.3.1 Passation de marchés (gestion directe)

Objet	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Appui aux activités de démarrage du PADICA pour l'objectif global du Programme	Services	1	3 ^{ème} trimestre 2016

Assistance technique d'appui à l'UAP (expertise principale et non principale) pour l'objectif global du programme	Services	1	2 ^{ème} trimestre 2016
---	----------	---	---------------------------------

5.3.2 *Gestion indirecte (contrôle ex-ante) avec le pays partenaire*

La présente action ayant pour objectif la mise en œuvre du programme d'appui à l'amélioration de l'environnement des affaires en Algérie peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le pays partenaire conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle *ex-ante* de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle *ex-ante* pour les marchés dont le montant est supérieur à 50 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle *ex-post* pour les marchés dont le montant maximal est de 50 000 EUR. La Commission procède à un contrôle *ex-ante* des procédures d'adjudication pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les frais de fonctionnement ordinaires, les marchés en régie et les contrats dont le montant du marché est inférieur à 300 000 EUR et dont le montant maximal est de 100 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière ne couvre pas les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

5.3.3 *Subventions: octroi direct (gestion directe)*

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

Il est envisagé que la Banque mondiale puisse mettre en œuvre une partie de l'appui au comité national pour l'amélioration du climat des affaires, selon la méthode d'intervention prévue au point C.1 de la section 4.2. Toutefois, au cas où les discussions engagées avec la Banque mondiale ne permettraient pas de travailler en gestion indirecte, une intervention en gestion directe serait alors envisagée.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la Banque mondiale.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car l'action a des

caractéristiques spécifiques qui requièrent un type particulier de bénéficiaire en raison de sa compétence technique et de sa spécialisation. La Banque Mondiale est l'initiatrice et la maitresse d'œuvre du classement «Doing Business» et dispose – à ce titre – de l'expertise et de l'expérience requise pour appuyer les autorités algériennes dans la mise en œuvre de leur plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(e) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 80% des coûts éligibles de l'action.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100%. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(f) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention: troisième trimestre 2016.

5.4 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes :

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 9, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 236/2014 en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.5 Budget indicatif

La contribution prévisionnelle de l'UE au budget du programme est de 17 millions d'EUR, qui se répartie, à titre indicatif, comme suit:

Activités	Contribution de l'UE (en EUR)	Contribution indicative de tiers, (en EUR)
5.3.1 - Passation de marchés en gestion directe	8 200 000	s.o.
- Passation de marchés de services en gestion directe, pour AT à l'UAP (expertise principale et non principale) relative à l'objectif global du programme	8 200 000	s.o.

5.3.2 – Gestion indirecte avec le MIM	5 900 000	1 700 000
- Fonctionnement Unité de Gestion du Programme		<i>1 700 000</i>
- Marché de services (études industrielles)	<i>1 700 000</i>	
- Marché de services (qualité)	<i>3 300 000</i>	
- Marchés de fournitures (petit matériel informatique / solutions logicielles)	<i>500 000</i>	
- Communication et visibilité	<i>400 000</i>	
5.3.3 – Subvention octroi direct (Banque mondiale)	2 000 000	
5.8 et 5.9 – Évaluation et audit	400 000	S.O.
Provisions pour imprévus	500 000	S.O.
Totaux	17 000 000	1 700 000

La contribution du bénéficiaire au budget du programme a été confirmée pour un montant de 1,7 millions d'EUR (note verbale du ministère des affaires étrangères n° 1480 du 18 juin 2015).

5.6 Structure organisationnelle et responsabilités

L'exécution technique, administrative et financière du programme sera assurée par une unité d'appui au programme pilotée par le directeur du programme qui en est le régisseur.

Le régisseur assume la responsabilité de la mobilisation des moyens dans le respect des procédures applicables, de la mise en œuvre des activités et des résultats de la globalité du programme

L'UAP sera composée du personnel mobilisé par le MIM et affecté à la mise en œuvre technique, administrative et financière du programme. L'UAP sera appuyée par de l'expertise d'assistance technique externe (principale et non principale) qui sera mobilisée dans le cadre d'un marché de services centralisé.

Le MIM mettra à la disposition du programme des bureaux aménagés et prendra en charge, à travers la contribution nationale, les frais de fonctionnement.

Un comité de pilotage (COFIL) du PADICA sera installé. Il réunira les principales parties prenantes concernées par les activités du programme (administration et représentants du secteur privé). Un représentant de l'UE siègera au comité de pilotage, en qualité d'observateur. Le comité de pilotage du programme aura pour rôle de: (1) donner les orientations stratégiques et veiller à la cohérence des interventions du programme avec les politiques nationales, (2) veiller à la coordination des activités prévues par le PADICA avec celles réalisées par le biais d'autres programmes nationaux et internationaux, (3) examiner et formuler des recommandations sur les projets de devis-programme et les rapports d'activité du programme, (4) assurer les arbitrages nécessaires et proposer les réorientations éventuelles du programme, et (5) assurer la capitalisation et la pérennisation des acquis du PADICA en termes de contenus, de savoir-faire et d'approches d'intervention dans l'appui au développement du secteur industriel et de l'amélioration de l'environnement global des entreprises

La désignation des membres du COFIL interviendra au démarrage du programme, de commun accord entre le MIM et l'UE.

Le secrétariat du COFIL est assuré par le directeur national du PADICA, assisté par l'équipe de l'UGP.

5.7 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant à la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement, des rapports annuels et un rapport final. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.8 Évaluation

Eu égard de l'importance et de la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour mesurer de l'état d'avancement du programme et les résultats atteints au regard des objectifs fixés par la stratégie du gouvernement (stratégie de développement et de diversification industrielle ainsi que le plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires). La mise en œuvre des marchés ainsi que la prestation des experts de l'UAP seront également évalués à cette occasion. L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier des approches introduites par le Programme dans les domaines de la mise en œuvre de la politique industrielle et de l'amélioration de l'environnement des entreprises.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, deux marchés de services d'évaluation seront conclus, au titre du contrat-cadre, dont un (évaluation à mi-parcours) sera lancé au cours du troisième trimestre 2017 et l'autre (évaluation finale) au cours du dernier trimestre 2019.

5.9 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'audit par le biais de contrats-cadres, le premier à mi-parcours après 18 mois de mise en œuvre de l'action et le second d'audit final, à lancer 3 mois avant la fin d'exécution de l'action.

5.10 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

6 CONDITIONS PRÉALABLES

La confirmation par le MIM: (1) de la logique d'intervention, des activités d'appui envisagées et de l'affectation du budget du programme, (2) de la mobilisation des ressources humaines et des moyens nécessaires à la réalisation des activités du programme, (3) du montant de la contribution nationale, et (4) de l'accès des experts du programme aux travaux et documentation du comité national pour l'amélioration du climat des affaires.

Annexe: Cadre logique du projet

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de références	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général : impact	Appuyer les efforts de diversification industrielle/économique et d'amélioration du climat des affaires afin de contribuer à un développement économique diversifié et durable de l'Algérie.	- Evolution du taux de croissance du PIB - Evolution du taux de croissance des exportations - Réduction du taux de chômage (11,3% en 2014) Evolution du niveau des recettes fiscales issues du secteur privé	4% en 2014 1,4 milliards d'USD hors hydrocarbure en 2013 Estimées à environ 25% en 2014	- Rapport annuel de la Banque d'Algérie - Publications de l'office national des statistiques (ONS) - Rapports du Ministère de Travail	- L'Algérie met en œuvre, sans discontinuité, le programme de réformes de l'environnement des affaires et soutient le développement du secteur privé
Objectifs spécifiques	1. Créer les conditions d'un accroissement de la part du secteur privé industriel dans l'économie et concourir ainsi à une diversification accrue de l'économie algérienne.	- Evolution de la contribution du secteur industriel au PIB - Evolution du taux des exportations industrielles	En 2014: il était de 5%, soit 10,5 milliards d'USD, (total du PIB; 211 milliards d'USD < à 1% du total des exportations hors hydrocarbures en 2014	- Rapport annuel de la Banque d'Algérie - Publications ONS - Rapports du Ministère du Commerce /ALGEX et des services des Douanes	- L'Algérie soutient l'investissement et la création /développement d'entreprises industrielles notamment celles du secteur privé par la mise en place de mesures incitatives, d'instruments d'accompagnement appropriés et la mise à niveau de l'environnement opérationnel du secteur.
	2. Améliorer l'environnement global de l'entreprise,	- Evolution du taux de création d'entreprises -	Taux moyen depuis 2009: 19,4% /an.	- Registre du commerce - Publications ANDI	- Simplification des procédures administratives et amélioration de l'efficacité des services publics.

	afin de stimuler la création de nouvelles entreprises et de répondre mieux aux attentes des opérateurs économiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du temps de création d'entreprises - Réduction de nombre de procédures administratives pour la création d'entreprises - Evolution des IDE en % de la part du PIB 	<p>Estimé à 25 jours en 2014 14 en 2014.</p> <p>Stock d'IDE = 12,3% du PIB en 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publications ONS - Rapports du MIM et du Ministère du - Commerce/ALGEX - Rapports du ministère de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression de la règle 51/49 dans les secteurs non stratégiques et promotion du partenariat international - Amélioration de l'accès au financement, au marché, au foncier économique et aux utilities pour les PME du secteur privé
Produits	1.1 Le renforcement des institutions et des programmes d'appui aux entreprises favorise le déploiement de la politique industrielle	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du taux d'informations et de statistiques sur le secteur industriel diffusées par le MIM avant et après la mise en œuvre du PADICA. - Nombre d'études industrielles élaborées et diffusées par le MIM dans le cadre du PADICA avant et après la mise en œuvre du PADICA. 	<p>A indiquer au démarrage du programme</p> <p>A indiquer au démarrage du programme</p> <p>A indiquer au démarrage du programme</p> <p>A juin 2015:</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publications du MIM - Rapports d'activité du MIM - Rapports d'évaluation du MIM - Rapports d'activité des organismes sous-tutelle du MIM et des associations professionnelles /union patronales - Rapports d'activités du Programme - Rapports de monitoring et d'évaluation du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Des programmes de renforcement de la gouvernance et de l'organisation des institutions publiques économiques et des structures d'appui aux entreprises sont mis en œuvre par les autorités algériennes. - Le MIM procédé à la révision du PNMAN et le gouvernement approuve le nouveau dispositif proposé, incluant le changement statutaire de l'ANDPME et le renforcement de ses moyens. - Les dispositifs de la promotion de l'investissement, de la qualité, de l'infrastructure technologique / territoriale et de la formation sont adaptés par les autorités nationales, en

		<p>- Nombre de politiques/programmes industriels évalués par le MIM avant et après la mise en œuvre du PADICA</p> <p>- Volume des aides accordées par le PNMAN aux entreprises industrielles avant et après la mise en œuvre du PADICA</p> <p>- Nombre des dossiers du PNMAN traités par l'ANDPME avant et après la mise en œuvre du PADICA.</p> <p>- Nombre de réformes législatives et réglementaires appuyées par le PADICA dans les domaines de la qualité et de la propriété industrielle ratifiées et mises en application.</p>	<p>1 000 entreprises ont bénéficié d'une aide financière (montant non connu)</p> <p>A juin 2015: 5000</p> <p>0</p> <p>En 2014: - Organismes d'inspection: 10; - Laboratoires: 19, En 2014: - Organismes d'inspection: 10;</p>	<p>fonction des besoins de déploiement de politique industrielle.</p> <p>- Le MIM renforce le pilotage et la consolidation du cadre législatif et réglementaires de la qualité et procède à son harmonisation avec les normes internationales.</p>
--	--	---	---	--

	<p>- Nombre d'organismes de la qualité accrédités par ALGERAC (ISO 17020, 17021 et ISO 17025) et/ou ayant signés des accords de reconnaissance internationale</p>	<p>- Laboratoires: 19, - Organismes de certification: 3</p>		
	<p>- Nombre d'institutions et organismes d'appui accompagnés par le PADICA</p>	0		
	<p>- Nombre de cadres du MIM et des organismes sous tutelle formés dans leur domaine de compétence par le PADICA.</p>	0		
	<p>- Nombre d'associations</p>			

		professionnelles / unions patronales appuyées à travers le programme.			
1.2 Les programmes initiés par le ministère de l'industrie et des mines dans les domaines du développement des filières et de la sous-traitance industrielle engendrent une augmentation des investissements et des emplois industriels.	<ul style="list-style-type: none"> - Volume des investissements réalisés dans les filières industrielles soutenues par le PADICA - Nombre d'entreprises et de joint-ventures créés dans les filières industrielles soutenues par le PADICA - Taux d'accroissement du CA des entreprises de la sous-traitance - Taux de chômage dans les filières d'intervention. - Nombre d'accords 	<p>En 2014: 18,6% des projets concernent l'industrie, ils totalisent 68,7% du montant des investissements et 47,3% des emplois créés.</p> <p>en 2014: 1% des investissements industriels.</p> <p>0</p> <p>Dans l'industrie: il est de 12,6% dont 11,2 % masculin et 19,7% féminin (en 2014).</p> <p>Nombre à indiquer au démarrage du</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publications ANDI - Registre du commerce Publications ONS - Rapports du MIM et du ministère du commerce/ALGEX - Rapports du ministère de travail - Rapports d'activités du programme - Rapports de monitoring et d'évaluation du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Le MIM soutient la structuration des filières productives apportant les solutions nécessaires en matière d'accès au foncier industriel, de mise à niveau des zones industrielles, de financement des centres techniques industriels et de dynamisation des BASTP. - Le MIM s'opère pour la mise en réseau de groupes industriels avec les PME sous-traitantes du secteur privé et promeut le partenariat international. 	

		de sous-traitance signés avec l'appui des BASTP.	programme.		
2.1 Adoption et mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action du «Comité national pour l'amélioration du climat des affaires»	<p>- Score de l'Algérie au titre du projet <i>Doing Business</i> (DB) de la Banque mondiale</p> <p>- Nombre d'indicateurs parmi les 10 indicateurs DB en progression par rapport à l'année précédente. Cible: au moins 2 nouveaux indicateurs DB (des 10) en progression annuellement.</p> <p>- Nombre des 94 mesures de facilitation contenues dans le plan d'action <i>Doing Business</i> mises en œuvre. Cible: au moins 5 nouvelles (des 94) mesures effectivement mises en œuvre annuellement.</p> <p>- Nombre de réformes législatives et</p>	<p>En 2015: 154^e position sur 189 économies.</p> <p>Résultat DB 2015 : 1 (un) indicateur sur 10 en progression par rapport à 2014 (obtention d'électricité), 2 inchangé et 7 en régression</p> <p>A indiquer annuellement après la 1^{ère} année de mise en œuvre du programme.</p> <p>Valeur de référence actuelle pour les 94 mesures à indiquer au démarrage du programme</p>	<p>- Editions annuelles du rapport <i>Doing Business</i> de la Banque mondiale</p> <p>- Rapports d'activités du «Comité national pour l'amélioration du climat des affaires»</p> <p>- Journal officiel algérien</p> <p>- Rapports d'activités du Programme</p> <p>- Rapports de monitoring et d'évaluation du Programme</p> <p>- Plan d'action du comité national pour l'amélioration du climat des affaires</p>	<p>- L'Algérie met en œuvre, sans discontinuité, le programme de réformes de l'environnement des affaires initié à travers le comité national pour l'amélioration du climat des affaires.</p> <p>- Le comité national pour l'amélioration du climat des affaires assure une coordination effective entre les tutelles concernées par le plan d'action (94 mesures)</p>	

		réglementaires relatives à l'environnement des affaires élaborées avec le concours du PADICA.			
	2.2 La mise en œuvre des recommandations de la charte Euro-Med/SBA en Algérie contribue à l'essor de PME compétitives sur le marché national et international	- Score de l'Algérie au titre de l'évaluation du SBA pour l'Europe - Nombre de mesures de la charte Euro-Med/SBA en Algérie mises en œuvre à travers le PADICA.	Evaluation en 2013: des efforts sont à réaliser au niveau de la mise en œuvre des dimensions* 1, 4, 6, 7, 8 et 10 dont la notation est < à 3 sur un maximum de 5.	- Rapport d'évaluation de l'OCDE sur la mise en œuvre du SBA en Algérie (v 2017) - Rapports d'activités du MIM - Rapports d'activités du programme - Rapports de monitoring et d'évaluation du programme	- Le MIM accompagne du point de vue organisationnel et des contenus la mise en œuvre de la charte Euro-Med/SBA en Algérie.

* Dimension SBA: 1. L'éducation et la formation à l'entrepreneuriat, dont l'entrepreneuriat des femmes; 2. Les procédures de faillite et une "seconde chance" pour les entrepreneurs; 3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques pour les PME; 4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise; 5. Les services de soutien aux PME et les marchés publics; 6. L'accès des PME aux financements; 7. L'accès des PME aux réseaux et partenariats euro-méditerranéens; 8. Les compétences des entreprises et l'innovation; 9. Les PME dans une économie verte; 10. L'internationalisation des PME.